

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation :
31 août 2023

Date d'affichage
31 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai~~ent~~ent présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU Conseillers.

Etait absent excusé: Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

Secrétaire de séance: Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°68/2023 : **ACQUISITION PARCELLE ZC N° 232 – RESERVE INCENDIE VAUX**

Le 18 mars 2021, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire et gratuit avec M. Thierry ESNAULT.

L'objet de cette convention d'occupation était la mise en place d'une réserve incendie à Vaux pour assurer la défense incendie sur ce secteur.

Le terrain a été borné et la citerne est mise en place, il convient dorénavant de faire l'acquisition de cette parcelle ZC n° 232 pour une surface de 159 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

-APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZC n° 232 d'une surface de 159 m², au prix de 1 euros / le m²

-AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches pour l'acquisition de la parcelle ZC n° 232 d'une surface de 159 m² et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

